## Carte contextuelle



## Étude de cas: Les Canadiens d'origine japonaise

Les Canadiens d'origine japonaise habitent au Canada depuis les années 1870. La majorité d'entre eux résident en Colombie-Britannique (C.-B.) et vivent de pêche, d'agriculture et de commerce. En 1895, le racisme envers les Asiatiques amène le gouvernement de la C.-B. à priver les Canadiens d'origine japonaise de leur droit de vote aux élections provinciales. Cela les empêche aussi de voter aux élections fédérales.

Lorsque le Canada est en guerre contre le Japon pendant la Deuxième Guerre mondiale, les Canadiens d'origine japonaise perdent d'autres droits démocratiques. Ils sont déplacés dans des camps d'internement et privés de leur droit de vote, même s'ils ne vivent pas en C.-B. Ce n'est qu'en 1948 que les Canadiens d'origine japonaise obtiennent enfin le droit de voter aux élections fédérales.

Au cours des années suivantes, les Canadiens d'origine japonaise réclament des excuses. En 1988, le gouvernement fédéral présente des excuses officielles pour les injustices du passé.



Source: CWM 20150279-001 p21, collection d'archives George-Metcalf, Musée canadien



Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Image C-07918, avec l'autorisation de Royal BC Museum and Archives

Des Japonais commencent à arriver au Canada. Beaucoup s'installent en C.-B. et deviennent des sujets britanniques comme la plupart des autres Canadiens. Ils auront le droit de voter aux élections provinciales et fédérales s'ils sont des hommes âgés d'au moins 21 ans et possèdent une propriété.



**K** 1895

Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Collection de photographies originales du Japanese Canadian Cultural Centre, 2001.4.119

Le gouvernement de la C.-B. adopte une loi interdisant aux Canadiens d'origine japonaise de voter aux élections provinciales.

Chaque province produit sa propre liste électorale, qui est aussi utilisée aux élections fédérales. Comme ils ne sont pas inscrits sur la liste électorale provinciale, les Canadiens d'origine japonaise vivant en C.-B. ne peuvent voter ni aux élections provinciales ni aux élections fédérales.

Les Canadiens d'origine japonaise



Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Samuel J. Jarvis, Bibliothèque et Archives Canada, C-00197

Le gouvernement du premier ministre Wilfrid Laurier modifie la loi électorale fédérale pour donner le droit de vote à certaines personnes exclues à l'échelle provinciale. En théorie, les Canadiens d'origine japonaise vivant en C.-B. peuvent maintenant voter aux élections fédérales. mais ils doivent faire un effort particulier pour s'inscrire sur la liste électorale. Ils ne sont pas traités comme les autres Canadiens.

Les Canadiens d'origine japonaise ne peuvent toujours pas voter aux élections provinciales en C.-B.



Source: Collection de Yoshimaru Abe, Nikkei National Museum, 2013.54.4

Tomekichi Homma se bat devant les tribunaux contre le gouvernement de la C.-B. pour obtenir le droit de voter aux élections provinciales.

La cause est portée devant la Cour suprême du Canada, qui se prononce en sa faveur. Toutefois, cette décision est rejetée par la plus haute cour d'appel de la Grande-Bretagne. Elle confirme le droit légal d'une province de décider qui peut voter. Les Canadiens d'origine japonaise n'ont toujours pas le droit de voter aux élections provinciales en C.-B.



Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Collection de Masumi Mitsui, Nikkei National Museum, 2014.10.1.10

Durant la Première Guerre mondiale, des Canadiens d'origine japonaise s'enrôlent afin de combattre pour le Canada. Ces soldats et tous les militaires canadiens en service à l'étranger peuvent voter à l'élection fédérale de 1917.



**(** 1920

Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Bibliothèque et Archives Canada, PA-030603

Le Parlement modifie la loi électorale fédérale. Une personne ne peut pas voter à une élection fédérale si sa province l'exclut en raison de sa race. Les Canadiens d'origine japonaise de la C.-B. ne peuvent donc voter ni aux élections provinciales ni aux élections fédérales.

Les rares Canadiens d'origine japonaise vivant dans les autres provinces ont le droit de voter aux élections fédérales.

Les Canadiens d'origine japonaise



Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Collection d'Isami (Sam) Okamoto, Nikkei National Museum, 2000.14.1.1.1

Une délégation de la Japanese Canadian Citizens' League (ligue des citoyens canadiens d'origine japonaise) se rend à la Chambre des communes. Le groupe est formé d'une enseignante, d'un dentiste, d'un agent d'assurance vie et d'un professeur universitaire. Ils sont tous nés à Vancouver, en C.-B. Ils prennent la parole devant un comité spécial et demandent le droit de voter aux élections fédérales.

Le droit de vote des Canadiens d'origine japonaise vivant en C.-B. ne change pas.



Source: Tak Toyota, Bibliothèque et Archives Canada, C-046350

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le Japon attaque les alliés du Canada en Asie et dans le Pacifique. Le Canada déclare alors la guerre au Japon.

Les Canadiens d'origine japonaise sont maintenant perçus comme une menace pour la sécurité, et le racisme s'accentue. Le gouvernement du Canada ordonne que tous les Canadiens d'origine japonaise soient déplacés loin des côtes de la C.-B. Ils sont confinés dans des camps d'internement.



Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Bibliothèque et Archives Canada, e010695747-v8

Le Canada est toujours en guerre contre le Japon. De nombreux Canadiens d'origine japonaise provenant de la C.-B. sont déplacés dans des camps d'internement d'autres provinces, où ils ont en principe le droit de vote. Le Parlement modifie alors la loi électorale fédérale. Aucun Canadien d'origine japonaise provenant de la C.-B. n'est autorisé à voter aux élections fédérales, quel que soit son lieu de résidence.



Les Canadiens d'origine japonaise



Source: Collection Canadian Centennial, Nikkei National Museum, 2010.23.2.4.666

Après la Deuxième Guerre mondiale, le Parlement lève toute restriction visant le droit de vote des Canadiens d'origine japonaise aux élections fédérales. Un an plus tard, la C.-B. lève l'interdiction de voter aux élections provinciales.

## 1988

## Les Canadiens d'origine japonaise



Source: La Presse canadienne / Ron Poling

Le gouvernement canadien présente des excuses officielles aux Canadiens d'origine japonaise pour la violation de leurs droits civils et démocratiques.

Ici, le premier ministre Brian Mulroney signe le document d'excuses aux côtés d'Art Miki, président de la National Association of Japanese Canadians.